

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2007
A VERNIER****Présents :**

Mme Elisabeth FATTON	Maire de Collex-Bossy
Mme Ursula VIDAL	Conseillère municipale de Nernier
Mme Frédérique GIRIAT	Maire d'Ornex
Mme Jocelyne TRUCHET	Maire-adjointe de Ferney-Voltaire
Mme Simone MONEYRON	Conseillère municipale de Pougny
M. Yvan ROCHAT	Conseiller administratif de Vernier
M. Gérard ALLARD	Adjoint au Maire, Sauverny
M. Jack SHELDON	Conseiller communal de Mies
M. Jacques MONAT	Représentant du maire de Chevry
M. Guy MAURIN	Mairie de Prévessin-Moëns
M. Renato DE GISI	Municipal de Chavannes-des-Bois
M. Nicolas PONTINELLI	Adjoint au Maire, Cartigny
M. Patrick SIMON	Municipal de Tannay
M. Philippe POGET	Conseiller administratif de Satigny
M. Marcos WEIL	Secrétaire technique ATCR-AIG

Excusé(e)s :

Commune de Saint-Genis-Pouilly
Commune de Chancy
Commune de Divonne-les-Bains
Communauté de communes du Pays de Gex

Distribution :

Aux personnes présentes
Aux communes membres de l'ATCR

ORDRE DU JOUR**1. ELECTIONS****1.1 Elections au comité directeur****1.2 Election à la présidence de l'ATCR-AIG****1.3 Election d'un(e) vérificateur aux comptes****2. DIVERS**

M. Yvan ROCHAT ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il passe ensuite la parole à Mme Jocelyne TRUCHET, vice-présidente.

1. Elections

M. Yvan ROCHAT, Conseiller administratif de Vernier et M. Patrick SIMON, municipal de Tannay sont candidats à être membres du Comité directeur.

Au vote, ils sont élus à l'unanimité.

M. Yvan ROCHAT, Conseiller administratif de Vernier est candidat à la présidence de l'ATCR-AIG.

Au vote, il est élu à l'unanimité.

M. François LUGINBUHL, Maire-adjoint de Nernier est candidat à être vérificateur aux comptes.

Au vote, il est élu à l'unanimité.

2. Divers

Démissions de communes

Mme TRUCHET fait part de la démission des communes de Chancy et de Divonne-les-Bains.

Suivi de la décision de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructure et d'environnement du 23.03.2006

Mme TRUCHET informe que l'AIG a rendu les documents exigés et a demandé à deux reprises des prolongations de délai afin de pouvoir prendre position au sujet des rapports. Le dernier délai octroyé par l'OFAC arrivait à échéance le 5 octobre 2007. Toutefois, à ce jour, nous n'avons toujours rien reçu de la part de l'OFAC !

M^e Page a une fois de plus écrit à l'OFAC en demandant à ce que nous puissions recevoir ces documents et qu'un délai raisonnable nous soit accordé pour prendre position, tant sur les rapports que sur les conclusions de l'AIG.

Réseau de microphones

M. WEIL donne des informations concernant la mise en place d'un réseau de microphones indépendants de ceux de l'AIG et permettant de suivre, presque en temps réel, les mouvements des avions. Un micro a déjà été installé par l'ARAG sur la commune de Vernier et un deuxième est en cours d'installation sur la commune de Versoix.

En annexe au présent PV figurent les documents présentés par M. WEIL.

Discussion :

- > M. DI GISI : il faut gérer l'information récoltée. Il faudrait qu'il y ait une rétrospective tous les 2-3 mois afin que nous puissions interpeller l'AIG.

- > P. SIMON : les micros devraient être du ressort de l'AIG. C'est à l'AIG et non à l'ATCR à fournir des données.
- > G. MAURIN : l'AIG ne communique rien. Des mesures indépendantes permettront aux communes concernées d'intervenir. Il y a des nombreuses plaintes, mais il n'y a jamais de suite donnée.
- > Y. ROCHAT : il n'y a actuellement qu'un seul micro pour toute la région française. Une meilleure répartition des micros permettrait une meilleure couverture territoriale.
- > J. MONNAT : il faut se baser sur les l'expérience allemande.
- > G. ALLARD : les micros permettent de suivre l'évolution des avions. L'ATCR n'est pas contre l'aéroport.
- > J. SHELDON : les micros permettront d'avoir des chiffres que l'on pourra discuter avec l'AIG. Il serait aussi intéressant de publier les chiffres sur le site internet des communes possédant un micro.
- > R. DI GISI : ne faudrait-il pas interpellier l'OFAC plutôt que l'AIG ? L'AIG est une entreprise commerciale. On pourrait aussi imaginer faire une conférence de presse avec les informations récoltées par les micros indépendants. Concernant le système de plainte automatique, il faut d'abord examiner les aspects juridiques.
- > P. SIMON : il faut bien étudier la localisation des micros pour que les données ne puissent pas être contestées du fait d'interférences avec d'autres sources de bruit.
- > M. WEIL : le programme analyse les bruits et seuls ceux qui ont une signature similaire à celle d'un survol d'avion sont identifiés en tant que tels et figurent sur les diagrammes comme survol vraisemblable.
- > J. MONNAT : on peut se baser sur les expériences faites en Allemagne et à Zürich, de plus M. LOOTEN sera notre consultant et nous pouvons aussi avoir recours à M^e PAGE pour les éventuels aspects juridiques.
- > G. ALLARD : il y a de plus en plus de vols et des dérives par rapport aux trajectoires. Il faut avoir des données objectives pour contester.
- > P. SIMON : il faudrait que les données soient analysées par un acousticien et il serait intéressant d'avoir des avis médicaux. Par ailleurs, on pourrait aussi imaginer de faire appel à un spécialiste en communication pour que les informations soient relayées dans les journaux.
- > N. PONTINELLI : quelles seront les sources de financement des micros ?
- > Y. ROCHAT : les fonds propres de l'ATCR sont suffisants et permettent d'envisager l'installation de plusieurs micros pour couvrir largement le territoire.

Au vote l'assemblée se déclare favorable à ce que le Comité directeur poursuive les démarches en vue de l'installation de 5 à 6 micros.

La séance est levée et est poursuivie par un apéritif offert par la commune de Vernier.

Pour l'ATCR - AIG

Marcos WEIL

Secrétaire technique

Genève, le 15 janvier 2008

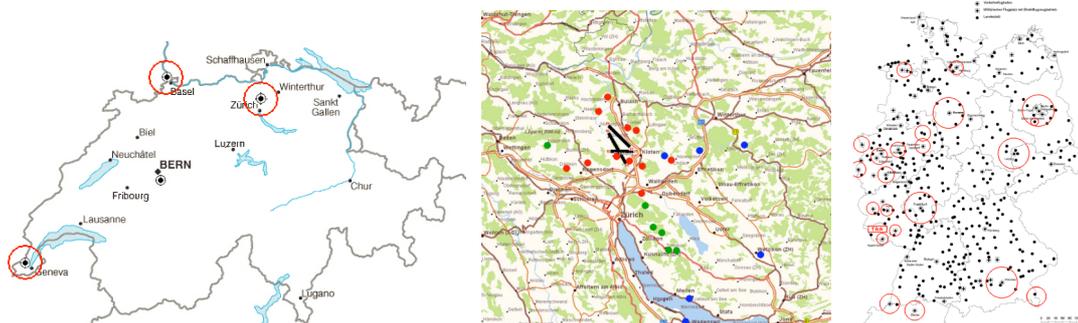
Annexes : documents présentés par M. WEIL concernant le réseau de micros

Installation d'un réseau de micros

Les micros sont reliés à une station en Allemagne gérée par l'EANS (European Aircraft Noise Services).

Les micros fournissent l'information en temps réel des mouvements d'avion et des niveaux de bruit. De plus, la station fournit des statistiques journalières et mensuelles qui indiquent par tranche horaire, le nombre de vols, l'heure du vol et le maximum atteint en dB(A).

De telles stations existent autour des aéroports allemands, ainsi que celui de Bâle et de Zürich.



L'ARAG a installé deux stations : l'une à Vernier (zone de Mouille-Galand) et l'autre à Versoix.

Les résultats des mesures sur Vernier et Versoix peuvent être consultées sous :

<http://www.eans.de/Mess.php?R=602&L=F&S=1>

<http://www.eans.de/Mess.php?R=602&L=F&S=2>

Coûts de l'installation des deux stations de l'ARAG, (en euros) :

Matériel commandé en Allemagne :

2 stations :	4'000.-
2 micros et station de calibrage	950.-
Câbles (2 x 10 mètres)	120.-
Transport	120.-
TOTAL HT	5'190.-
TVA 19 %	986.10
TOTAL TTC	6'176.-

(environ CHF 10'200.-)

A ce montant il faut rajouter :

Routeur	environ CHF 100.-
Liaison ADSL	CHF 49.-/mois
Abonnement au traitement des données	CHF 150.-/an

Les micros sont installés sur le toit d'une maison. Celle-ci doit bénéficier d'un raccordement téléphonique.

L'ATCR-AIG a manifesté un intérêt pour contribuer à renforcer le réseau de micros. Il a été envisagé de situer des micros :

- > 4 dans l'axe de la piste : Vernier, Satigny, Bellevue, Versoix,
- > 4 autour de l'AIG : Zimeysa, Ferney-Voltaire, Prévessin, Saint-Genis

Quelques informations concernant l'EANS (tirées du site internet)

EANS (European Aircraft Noise Services) a été créé le 09 septembre 2005.

Le réseau EANS regroupe plusieurs organisations européennes ayant pour objectif de faire la transparence sur le bruit des avions.

- > Nous mesurons le bruit des avions là où vivent les populations
- > Nous assurons la transparence en archivant et publiant les valeurs mesurées sur Internet
- > Nous informons sur les conséquences des nuisances sonores des avions
- > Nous fournissons des arguments incontestables pour alimenter le combat contre l'augmentation des nuisances sonores aériennes en Europe
- > Nous surveillons l'activité des aéroports européens et nous demandons la suppression des vols la nuit partout en Europe
- > Nos données prouvent que partout en Europe le repos nocturne est perturbé par le bruit des avions

Qui sommes nous ?

Nous sommes un regroupement d'organisations qui mesurent le bruit des avions chacune dans son pays respectif. Actuellement nous sommes présent en : Allemagne, France, Grèce, Pays-Bas, Autriche, Suisse

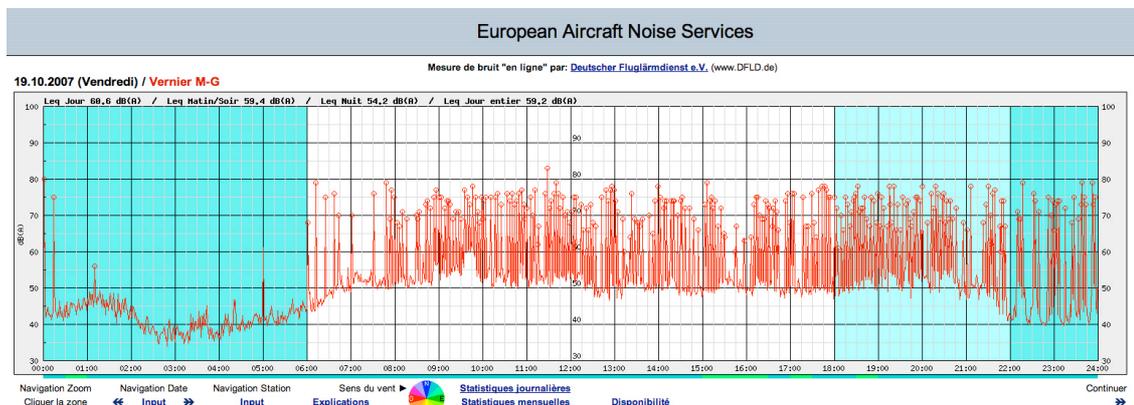
Que faisons-nous ?

- > Nous mesurons le bruit des avions là où il gêne la population
- > Nous assurons la transparence des informations - nos mesures sont publiées via Internet
- > Nous informons sur les conséquences des nuisances sonores

Quel est notre objectif ?

- > Aider les personnes dans leurs combats contre les nuisances sonores en apportant des arguments incontestables
- > Nous surveillons l'activité des aéroports européens et soutenons la demande d'interdiction des vols de nuits en Europe
- > Les pages Internet de l'EANS prouvent qu'à ce jour la perturbation du repos de nuit du fait des avions est très fréquente dans toute l'Europe

Exemples de données disponibles sur internet (station de Vernier)



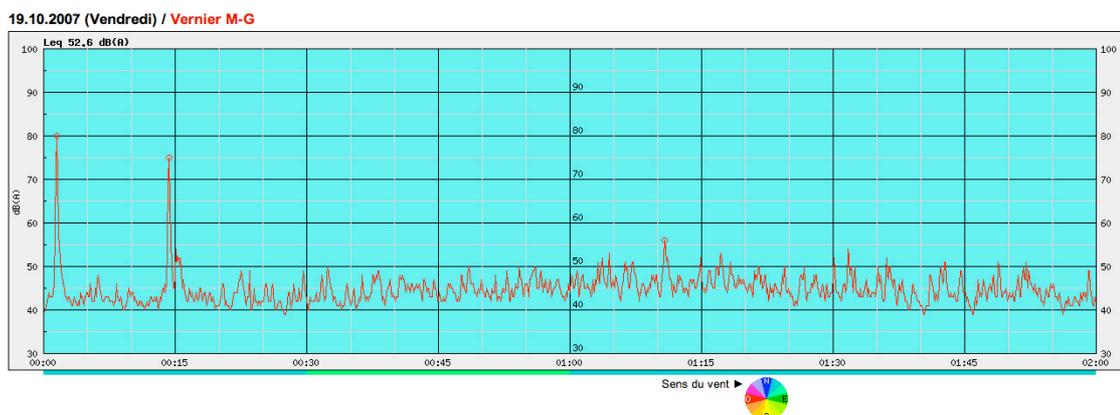
Relevé du mouvement des avions sur toute la journée du vendredi 19 octobre 2007. La zone bleue foncée correspond à la nuit, la zone bleue claire au matin et au soir.

Les survols calculés sont indiqués avec un carré qui coiffe le pic.

Le graphique montre également la direction du vent (palette de couleurs sous les tranches horaires) : rouge = vent d'Ouest, bleu = vent du Nord, vert = vent d'Est, jaune = vent du Sud.

Un clic sur la rose des vents informe de la direction et de la force actuelle du vent sur l'aéroport.

Sur l'exemple ci-dessus, on voit apparaître deux pics entre minuit et 6h00. On peut donc faire un zoom :



Le zoom montre un pic vers 00h02 qui monte à 80 dB(A) et un autre à 00h14 qui monte à 75 dB(A).

(Un système de plainte électronique est disponible. Les plaintes sont envoyées par courriel. Premièrement, en mode Zoom, vous devez cliquer sur les survols dont vous voulez vous plaindre, puis cliquer sur le lien Envoyer une réclamation contre le bruit. Un guide détaillé se trouve dans les Instructions pour les plaintes.)

Le relevé journalier (extrait ci-après) confirme les deux mouvements de manière précise et fournit une statistique journalière avec le nombre de survols par période et les maxima atteints.

Relevé journalier détaillé et statistique par période

Vernier M-G (Vendredi, 19.10.2007)

Survol	Max.	Σ
00: 00:02, 00:14	80 dB _A	2
01: 01:11	56 dB _A	1
02:		
03:		
04:		
05:		
06: 06:02, 06:13, 06:25, 06:37, 06:43	79 dB _A	5
07: 07:02, 07:32, 07:49, 07:53, 07:55, 07:60	79 dB _A	6
08: 08:03, 08:07, 08:11, 08:16, 08:29, 08:31, 08:33, 08:42, 08:45 08:49, 08:54, 08:56	77 dB _A	12
09: 09:00, 09:03, 09:09, 09:11, 09:14, 09:16, 09:20, 09:24, 09:28 09:30, 09:36, 09:39, 09:43, 09:47, 09:50, 09:53, 09:56, 09:58	78 dB _A	18
10: 10:01, 10:02, 10:05, 10:11, 10:17, 10:20, 10:25, 10:33, 10:37 10:40, 10:43, 10:47, 10:50, 10:53, 10:56, 10:57	77 dB _A	16
11: 11:00, 11:05, 11:08, 11:11, 11:15, 11:17, 11:26, 11:28, 11:31 11:34, 11:38, 11:41, 11:43, 11:45, 11:49, 11:53, 11:56, 11:58	83 dB _A	18
12: 12:02, 12:04, 12:08, 12:14, 12:17, 12:22, 12:24, 12:28, 12:31 12:35, 12:42, 12:49, 12:52, 12:54, 12:56, 12:59	78 dB _A	16
13: 13:02, 13:05, 13:12, 13:13, 13:21, 13:24, 13:28, 13:32, 13:33 13:35, 13:39, 13:48, 13:52, 13:56, 13:59	78 dB _A	15
14: 14:03, 14:07, 14:09, 14:12, 14:17, 14:20, 14:22, 14:27, 14:31 14:32, 14:37, 14:43, 14:48, 14:54	75 dB _A	14
15: 15:04, 15:07, 15:11, 15:13, 15:15, 15:17, 15:22, 15:26, 15:29 15:31, 15:44, 15:46, 15:58	79 dB _A	13
16: 16:07, 16:11, 16:13, 16:16, 16:19, 16:21, 16:25, 16:27, 16:30 16:32, 16:35, 16:37, 16:40, 16:42, 16:44, 16:53, 16:56, 16:60	76 dB _A	18
17: 17:02, 17:05, 17:18, 17:21, 17:24, 17:29, 17:32, 17:35, 17:39 17:43, 17:47, 17:50, 17:52, 17:55	78 dB _A	14
18: 18:00, 18:03, 18:05, 18:09, 18:13, 18:16, 18:18, 18:21, 18:24 18:26, 18:28, 18:30, 18:32, 18:34, 18:37, 18:39, 18:42, 18:45 18:48, 18:51, 18:54, 18:57, 18:60	78 dB _A	23
19: 19:03, 19:05, 19:07, 19:12, 19:15, 19:17, 19:19, 19:21, 19:24 19:27, 19:30, 19:33, 19:39, 19:41, 19:43, 19:46, 19:48, 19:51 19:54, 19:58	78 dB _A	20
20: 20:00, 20:08, 20:13, 20:16, 20:19, 20:22, 20:24, 20:27, 20:29 20:32, 20:33, 20:36, 20:39, 20:42, 20:46, 20:56	78 dB _A	16
21: 21:01, 21:07, 21:23, 21:27, 21:30, 21:34, 21:35, 21:36, 21:40 21:46, 21:47, 21:49, 21:51, 21:54	78 dB _A	14
22: 22:10, 22:12, 22:15, 22:17, 22:33, 22:35, 22:40, 22:52, 22:56 22:58	79 dB _A	10
23: 23:00, 23:02, 23:04, 23:07, 23:16, 23:25, 23:28, 23:33, 23:37 23:39, 23:41, 23:43, 23:52, 23:54, 23:57	79 dB _A	15

XLS Export

Total Nuit:	28	Max: 80 dB _A
Total Matin/Soir:	35	Max: 79 dB _A
Total Jour:	203	Max: 83 dB _A
Somme globale:	266	Max: 83 dB _A

Graphique de bruit

Navigation Date
← Input →

Statistiques mensuelles

Vernier M-G (Vendredi, 19.10.2007)

Nombre de survols identifiés

(classés par niveau de bruit max. par intervalle de 5 dB_A)

De dB _A	à dB _A	Nombre Jour	Nombre Matin/Soir	Nombre Nuit
55	- 60	---	---	1
60	- 65	9	2	0
65	- 70	48	11	5
70	- 75	77	9	12
75	- 80	68	13	9
80	- 85	1	0	1
≥85		0	0	0

Vernier M-G (Vendredi, 19.10.2007)

Indicateur de bruit

	L _{den} (1) Bruit d'avion	L _{den} (2) Bruit total	L _{eq3} (3) Bruit total
L _{Day}	59.8	60.6	60.6
L _{Evening}	58.6	59.4	59.4
L _{Night}	53.6	54.2	54.2
L _{den} (4)	62.0	62.7	59.2

(1) L_{den} suivant directive EU sur le bruit 2002/49/EC

Seuls les pics des survols listés ci-dessus seront pris en compte dans le calcul de bruit, ce qui signifie que les stations qui identifient difficilement les survols fournissent des valeurs incertaines.

(2) L_{den} comme en (1), mais la somme des bruits est prise en compte dans le calcul, indépendamment de la détection des vols.

(3) L_{eq3}

(4) Les valeurs en bleu prennent en compte les surcharges du soir (+5dB) et de la nuit (+10dB), conformément à la directive EU.

Les données peuvent être directement exploitées sur Excel. Elles sont également résumées dans les tableaux ci-dessus à droite. On y voit que pendant la période de nuit, il y a eu 5 survols entre 65 et 70 dB(A), 12 survols entre 70 et 75 dB(A) et 9 survols entre 75 et 80 dB(A).

Outre les statistiques journalières, le site fournit également des statistiques mensuelles :

Indicateur de bruit (tableau):

Lden (bruit avion) Lden (bruit total) Leq3 (bruit total)

10.2007 Vernier M-G AFFICHER

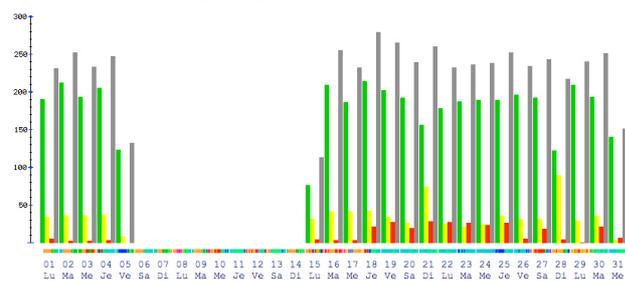
Datum	Bruit avion (EU)				Bruit total				
	L _{Jour}	L _{Soir}	L _{Nuit}	L _{den} ⁽¹⁾	L _{Jour}	L _{Soir}	L _{Nuit}	L _{den} ⁽²⁾	L _{Jour entier} ⁽³⁾
01.10.2007	62.9	60.8	48.5	62.5	63.3	61.1	49.2	62.9	61.3
02.10.2007	62.8	60.7	51.2	62.9	63.1	61.0	51.5	63.2	61.2
03.10.2007	63.3	61.3	49.8	63.1	63.7	61.7	50.4	63.4	61.7
04.10.2007	66.0	61.9	53.1	65.4	66.2	62.3	53.5	65.7	64.1
05.10.2007	64.2	61.7	---	62.3	64.5	62.0	38.3	62.6	62.0
06.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
07.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
08.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
09.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
10.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
11.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
12.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
13.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
14.10.2007	---	---	---	---	---	---	---	---	---
15.10.2007	57.9	60.9	48.8	60.3	58.1	61.1	49.2	60.6	57.4
16.10.2007	63.0	62.0	51.4	63.3	63.3	62.3	52.0	63.7	61.5
17.10.2007	61.9	60.0	48.2	61.6	62.3	60.3	48.9	62.0	60.3
18.10.2007	59.7	62.2	52.9	62.5	60.4	62.7	63.5	63.2	59.6
19.10.2007	59.8	58.5	53.5	62.0	60.6	59.4	54.2	62.7	59.2
20.10.2007	61.0	58.4	52.8	62.0	62.4	59.8	54.4	63.5	60.6
21.10.2007	60.1	58.3	53.6	62.5	60.9	59.1	55.1	63.6	59.1
22.10.2007	59.8	57.8	54.0	62.0	60.6	58.7	54.5	62.7	59.1
23.10.2007	59.5	57.4	53.8	61.8	60.3	58.1	54.2	62.3	58.7
24.10.2007	59.9	59.0	53.4	62.0	60.6	59.5	53.9	62.5	59.1
25.10.2007	59.5	58.5	53.8	61.9	60.8	59.0	54.2	62.1	58.6
26.10.2007	60.5	62.2	49.8	62.0	60.9	62.5	60.4	62.4	59.7
27.10.2007	62.8	58.9	50.4	62.3	63.1	59.2	50.9	62.7	61.0
28.10.2007	63.0	62.8	53.9	65.2	63.3	63.1	54.3	65.5	61.7
29.10.2007	61.8	60.1	49.8	61.0	62.2	60.5	42.8	61.5	60.2
30.10.2007	61.3	60.7	52.3	62.5	61.9	61.5	52.9	63.0	60.3
31.10.2007	59.0	57.3	35.4	57.7	60.3	58.3	48.1	59.9	58.5
Méda	61.8	60.5	51.7	62.5	62.6	61.0	52.5	63.2	60.7

(1) L_{den} selon directive EU sur le bruit 2002/49/EC
 (2) Seuls les pics des survols à basse altitude sont pris en compte dans le calcul de bruit, ce qui signifie que les stations qui identifient difficilement les survols fournissent des valeurs incertaines.
 Les valeurs en gris prennent en compte les survols de nuit (+10 dB) conformément à la directive EU.
 (3) L_{den} comme en (1), mais la somme des bruits est prise en compte dans le calcul, indépendamment de la détection des vols.
 (4) Leq3

Nombre de survols identifiés par jour:

Jour Soir Nuit Jour entier

10.2007 Vernier M-G AFFICHER



Statistiques mensuelles. En vert, les survols de jours, en jaune les survols le soir, en rouge les survols de nuit et en gris le total de la journée.

Les données sont également fournies avec un indice du bruit moyen (Lden) :

Indicateur de bruit (graphique):

Lden (bruit avion) Lden (bruit total) Leq3 (bruit total)

10.2007 Vernier M-G AFFICHER

